

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 09 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Lamairé, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 3 pouvoirs (26 votes sur 27) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

3 pouvoirs :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Dominique GUILBOT.

Maryse CHARRIER a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 3 mai 2023

=====

**CONTRAT COMMUNAUTAIRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VITALITE DU TERRITOIRE
(CCAVT)**

Demande de la Commune d'Assais les Jumeaux

Le CCAVT a été adopté lors de la séance du conseil communautaire du 20 septembre 2022, permettant d'attribuer un fonds de concours aux projets communaux du territoire.

La Commune d'Assais-les Jumeaux a pour projet la restauration du clocher de l'Eglise des Jumeaux pour un montant total de 33 319.50€ HT, favorisant la valorisation du Patrimoine local.

Il est proposé d'accorder un fonds de concours de 10 295€ correspondant à l'enveloppe totale accordée à la commune sur la période 2022-2025.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Vu la délibération D2022-058 prise lors du conseil communautaire du 20 septembre 2022, adoptant le règlement d'attribution du fonds de concours dans le cadre du dispositif « contrat communautaire d'accompagnement à la vitalité du territoire »

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires Elargie réunie le 26 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ adopte l'attribution d'un fonds de concours de 10 295€ à la commune d'Assais les jumeaux pour la restauration du clocher de l'Eglise des Jumeaux d'un montant total de 33 319.50€ HT ;
- ✓ la somme attribuée correspond à l'enveloppe totale accordée à la commune sur le dispositif CCAVT 2022-2025 ;
- ✓ autorise le Président ou son représentant à mettre en œuvre la délibération, et notamment signer la convention telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré, le 9 mai 2023
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,
Maryse CHARRIER

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20230515-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-05-2023

Publication le : 15-05-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48